

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

Etaient présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – Danielle ROCHE – Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ – Colette BARTHELEMY – Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – Béatrice DAUPHIN – Catherine DE VILLOUTREYS – Delphine MANSAT – Philippe BOYER – Narcisse OLLE – Marie-José FAURE - Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN

Absents excusés : Alain BERTHEAS - Brigitte MOUILLESEAUX - Danielle ROCHE - Jean-Pierre GUICHARD - Jean-Louis GIRAUD - Ghislaine POYET - Delphine DURIAUX -

Pouvoir de : Alain BERTHEAS à Alain LAURENDON
Brigitte MOUILLESEAUX à Paul JOANNEZ
Danielle ROCHE à Colette BARTHELEMY
Jean-Pierre GUICHARD à François MATHEVET
Jean-Louis GIRAUD à Jean CELLIER
Ghislaine POYET à Isabelle PINON
Delphine DURIAUX à Narcisse OLLE

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jeanne GRANJON est désignée secrétaire de séance.

II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

III – AFFAIRES GENERALES

1) Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2009-109 - Conduite de maillage alimentation en eau potable, secteur « Les Danses »

- Marché à procédure adaptée correspondant à la conduite de maillage alimentation en eau potable, secteur « Les Danses », conclu avec l'entreprise SPTP sise boulevard de l'Industrie à Saint-Just Saint-Rambert (42 170).

Le coût total de la prestation est fixé est 24 216.90 € HT, soit 28 963.41 € TTC.

Décision n° 2009-110 - Convention de mise à disposition de locaux – La Sirène

- Renouvellement de la convention de mise à disposition du local communal situé sur les bords de Loire et cadastré section 250 AI n° 292, conclue avec l'association « La Sirène ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Elle est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2009. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2009-111 - Diagnostic accessibilité des bâtiments espaces publics et voirie

- Marché à procédure adaptée correspondant à l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des bâtiments espaces publics et voirie, au groupement SOCOTEC/GBA ING/GBA ECO, mandataire SOCOTEC sis le Technopôle, 1 rue de la Logistique à Saint-Etienne (42 951), aux conditions suivantes :

- **Lot n° 1 : Mise en accessibilité dans les établissements recevant du public**

Pour un montant de 9 982 € HT, soit 11 938.48 € TTC.

- **Lot n° 2 : Mise en accessibilité de la voirie ouverte à la circulation publique et des espaces publics communaux situés en agglomération, aussi bien pour le quartier Saint-Just que le quartier Saint-Rambert, et la mise en accessibilité des zones de stationnement et des emplacements d'arrêts de cars situés hors agglomération**

Pour un montant de 13 600 € HT, soit 16 265.60 € TTC.

Décision n° 2009-112 - Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du stationnement avenue Grégoire Chapoton

- Marché à procédure adaptée correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du stationnement avenue Grégoire Chapoton, à l'entreprise DECLIC sise avenue Benoit Fournayron ZI Sud à ANDREZIEUX BOUTHEON (42 160), aux conditions suivantes :

- Le taux de rémunération de 3,20 % sera appliqué sur le coût de réalisation des travaux qui résultent des contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage pour la réalisation du projet.
- Au lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre, la dépense correspondant aux travaux a été estimée à 251 000 € HT. Le montant provisoire de rémunération du maître d'œuvre est donc de 8 032 € HT, soit 9 606.27 € TTC.

Décision n° 2009-113 - Acquisition d'une aérogomeuse

➤ marché à procédure adaptée correspondant à l'acquisition d'une aérogomeuse, à l'entreprise SID de CRETEIL (94 020), pour un montant de 8 101 € HT, soit 9 688.79 € TTC, réparti de la manière suivante :

- Appareil de désablage IBIX 25P : 4 830 € HT
- Assécheur d'air AP 5000: 3 150 € HT
- Divers accessoires : 121 € HT

Pour fonctionner, ce matériel nécessite des matériaux adaptés aux différents supports à traiter La collectivité va acheter les matériaux suivants :

- Garnet 20-40 Mesh au prix unitaire de 0,78 € HT/kg,
- Garnet 80 Mesh au prix unitaire de 0,68 € HT/kg,
- Garnet 120 Mesh au prix unitaire de 0,69 € HT/kg,
- Garnet 200 Mesh au prix unitaire de 0,79 € HT/kg,
- Marmorsoft au prix unitaire de 1,03 € HT/kg,
- Bicarbonate de sodium au prix unitaire de 2,20 € HT/kg.

Décision n° 114 - Fourniture et pose d'un système de sonorisation filaire démontable pour la salle du conseil municipal

➤ Marché à procédure adaptée correspondant à la fourniture et la pose d'un système de sonorisation filaire démontable pour la salle du conseil municipal, à la Société LOIODICE CONFERENCE SYSTEME, sis 10 rue Sidi Brahim à Grenoble (38 100), pour un montant de 8 560 € HT, soit 10 237.76 € TTC.

Descriptif du matériel acheté:

- 1 unité de contrôle Bosch
- 1 poste micro pour le Maire
- 16 postes microphones pour les élus
- 1 microphone sans fil pour les intervenants extérieurs
- 1 ampli haut parleur
- Câblage
- 2 valises de rangement

Décision n° 115 - Convention de mise à disposition de locaux – Association Techniscène

➤ Convention de mise à disposition des locaux communaux situés au complexe sportif des Mûriers, quartier Saint-Just, avec l'association « Techniscène ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 116 - Formation aux gestes de premiers secours

➤ Marché à procédure adaptée sous forme de bons de commande, correspondant à la formation aux gestes de premiers secours, à l'Union départementale des sapeurs pompiers, aux conditions suivantes :

Formation de 10 heures par groupe de 10 personnes maximum.

Montant : 60 € par participant

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010. Il est renouvelable expressément 1 fois pour une période d'un an.

1^{ère} période : à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2010

Minimum : 20 participants Maximum : 120 participants

2^{ème} période : du 01/01/2011 au 31/12/2011

Minimum : 20 participants Maximum : 60 participants

Décision n° 117 - Changement du système de protection d'alarme du Musée des Civilisations

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la fourniture, la pose et le raccordement d'un système d'anti intrusion au Musée des Civilisations, à l'entreprise SA SETELEN pour un montant de 4 422 € HT soit 5 288,71 € TTC.

Le coût de la maintenance annuelle est fixé à 550 € HT soit 657,80 € TTC.

Décision n° 118 - Fournitures pour les espaces verts – Année 2010

- Marché à procédure adaptée, correspondant aux fournitures pour les espaces verts, aux entreprises et conditions suivantes :

↪ Attributaire des lots 1, 2 et 11 : la Société GRAINES WOLTZ sise 23, rue Denis Papin, à COLMAR (68 000)

- **Lot n°1 : Jeunes plantes annuelles, graines fleurs**

Montant minimum : 3 000 € TTC

Montant maximum : 5 500 € TTC

- **Lot n°2 : Jeunes plants géranium lierres**

Montant minimum : 2 500 € TTC

Montant maximum : 3 500 € TTC

- **Lot n°11 : Jeunes plants bisannuels**

Montant minimum : 2 000 € TTC

Montant maximum : 3 000 € TTC

↪ Attributaire des lots 3, 4, 5, 6 et 13 : la Société BHS sise 1 rue du Gué Malaye à VEMARS (95 470)

- **Lot n°3 : Désherbant PJT, zone plantée pour une surface de 15 ha**

Montant total : 3 004,35 € HT (option 1), soit 3 593,20 € TTC

- **Lot n°4 : Désherbant PJT zone non cultivée pour une surface de 4 ha**

Montant total : 919,60 € HT, soit 1 099,84 € TTC

- **Lot n°5 : Désherbant systémique foliaire : environ 100 litres**

Montant total : 853 € HT (option 1), soit 1 020,19 € TTC

- **Lot n°6 : Fertilisation de 2 terrains de foot de 8 000 m² chacun**

Montant total : 1 943 € HT (option 1), soit 2 049,87 € TTC

- **Lot n°13 : désherbant sélectif arbustes pour 2 ha**

Montant total: 598,50 € HT (option 1), soit 631,42 € TTC

↳ Attributaire du lot 7 : la Société DURANTIN SAS, sise 1368 route du Bas Privas à CHARLY (69 390)

▪ **Lot n°7 : Engrais**

Montant total : 1 880,12 € HT, soit 2 062,49 € TTC

↳ Attributaire des lots 8 et 9 : la Société CID sise ZI du Buisson, rue M. Seguin à ROCHE-LA-MOLIERE (42 230)

▪ **Lot n°8 : Terreau production plantes**

Montant total : 2 135,99 € HT, soit 2 253,47 € TTC

▪ **Lot n°9 : Paillage pour massif : coques de cacao**

Montant total : 1 101,60 € HT, soit 1 162,19 € TTC

↳ Attributaire du lot 14 : l'entreprise TISSOT GUY sise 2, Lot les Clématites à SORBIERS (42 290)

▪ **Lot n°14 : décompactage, aération de 2 terrains de football + regarnissage et plaquage de 120 m² environ**

Montant total : 5 280 € HT, soit 6 314,88 € TTC

▪ **Lot n°10 : Bulbes : environ 1 000 jacinthes, 12 000 tulipes, 2 500 Narcisses**

↳ **CLASSE SANS SUITE**

▪ **Lot n°12 Achat arbres, arbustes, sapin de Noël, plantes d'ornement pour fêtes et cérémonies**

Montant minimum : 2 500 € TTC Montant maximum : 4 000 € TTC

↳ **LOT INFRUCTUEUX**

Décision n° 2009-119 - Bail commercial pour le local sis 6 rue Joannes Beaulieu à conclure avec Madame Amélie LUCHT

➤ Bail commercial avec Madame Amélie LUCHT pour le local situé 6 rue Joannes Beaulieu, à Saint-Just Saint-Rambert, comprenant dans l'immeuble cadastré section 250 AI n° 688, un dépôt.

Le présent bail est consenti pour une durée de 9 années, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour se terminer le 31 décembre 2016.

Le loyer annuel de ce local est consenti et accepté au prix de 289.20 €.

Décision n° 2009-120 - Contrat emprunt n° 00 000 327838 – Crédit Agricole Loire Haute Loire

↳ Contrat de prêt auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole Loire Haute Loire, aux conditions suivantes :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge de 0.4500 l'an, soit 1.1660 %,
- Index de base : moyennes mensuelle de l'EURIBOR 3MOIS du mois de novembre 2009,
- Valeur de l'index de base : 0.7160 %
- Les fonds devront être débloqués à hauteur de 10 % minimum avant le 07/02/2010 et le solde avant le 07/03/2011.

Arrivée de Monsieur René BENEVENT

IV- AFFAIRES SOCIALES

1) Communauté d'Agglomération Loire Forez – Approbation de l'avenant n° 2009-01 à la convention enfance et jeunesse

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 à la convention enfance et jeunesse de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, intégrant des actions nouvelles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :

- **mise en place d'un jardin d'enfants à St-Just St-Rambert**
- mise en place d'un jardin d'enfants à Montbrison (Moingt)
- mise en place d'un accueil de loisirs à Verrières en Forez
- mise en place d'un accueil de jeunes à Sury le Comtal
- extension de l'accueil au centre de loisirs de Sury le Comtal
- développement de l'accueil de loisirs sur la commune de Boisset les Montrond
- mise en place d'un accueil jeunes sur la commune de St- Romain le Puy
- soutien à la formation BAFA sur la commune de St-Romain le Puy

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

V – PERSONNEL

1) Renouvellement du contrat de travail du coordinateur pour la mise en place du Projet Educatif Local

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de renouveler le contrat de travail du coordinateur assurant la mise en place et le suivi du Projet Educatif Local au sein de la Commune, pour une nouvelle durée de trois années, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Sa rémunération sera calculée sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'animateur principal (indice brut actuel 579- indice majoré actuel 488), à laquelle s'ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement. Il est également précisé qu'il sera fait application de la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 1998, relative au complément de rémunération,

Elle approuve le contrat de travail correspondant et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative correspondante.

2) Renouvellement du contrat de travail de l'animateur territorial assurant la fonction de conseiller en insertion professionnelle

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de renouveler, le contrat de travail de l'animateur territorial assurant les fonctions de Conseiller en Insertion Professionnelle, pour la même durée que celle de l'action reconduite par le PLIE, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Sa rémunération sera calculée sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'animateur territorial (indice brut actuel 362 - indice majoré actuel 335), à laquelle s'ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement. Il est également précisé qu'il sera fait application de la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 1998, relative au complément de rémunération.

Elle approuve le contrat de travail correspondant et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative correspondante.

Arrivée de Monsieur Jean-Baptiste CHOSSY.

VI- FINANCES

1) Décision modificative n° 2 – Budgets commune et services publics de l'eau et assainissement

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la décision modificative qui suit :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Chauffage	60613-020	3 000,00		
Produits pharmacie écoles	60628-213	200,00		
Fournitures produits entretien écoles	60631-213	700,00		
Fournitures produits d'entretien administration générale (AGE)	60631-020	2 500,00		
Fournitures produits d'entretien restaurants scolaires	60631-251	2 300,00		
Fournitures petit équipement AGE	60632-020	12 500,00		
Fournitures petit équipement esp verts	60632-823	800,00		
Entretien voies et réseaux	61523-816	15 000,00		
Entretien véhicules voirie	61551-822	9 000,00		
Entretien véhicules E.Verts	61551-823	6 000,00		
Entretien matériel AGE	61558-020	1 200,00		
Entretien matériel Restaurants scolaires	61558-251	400,00		
Entretien matériel E.Vert	61558-823	1 600,00		
Frais d'actes et contentieux	6227-020	2 000,00		
Fêtes et cérémonies	6232-024	1 500,00		
Catalogues et imprimés AGE	6236-020	2 200,00		
Frais déplacements	6251-020	2 000,00		
Cotisations diverses	6281-020	1 600,00		
Remb frais autres organismes écoles	6288-213	500,00		

Rémunérations contrats	64168-020	7 000,00		
Contributions org. De regroupement	6554-020	4 000,00		
Subventions	65748-020	5 500,00		
Subventions opération urbaine	65748-94	1 000,00		
Subvention collège	65737-22	1 000,00		
ICNE	66112-01	37 000,00		
Eau AGE			60611-020	17 500,00
Eau Rest scolaire			60611-251	4 500,00
Rémunération principale age			64111-020	18 500,00
Rémunération principale rest scolaire			64111-251	3 500,00
Rémunération principale écoles			64111-213	1 000,00
Rémunération principale musée			64111-322	4 500,00
Intérêts des emprunts			66111-01	51 000,00
Autres charges financières			668-01	20 000,00
		120 500,00		120 500,00

La somme de 1 000€ de l'article 65737 est allouée au collège A. Frank

La somme de 5 000€ de l'article 65748 devra pour être attribuée faire l'objet de délibérations

La somme de 1 500€ de l'article 65748 est allouée à l'Etablissement public Loire

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Entretien voies et réseaux	61523-816	63 000,00		
Entretien voies et réseaux			61523-822	63 000,00
Fres pds entretien crèche	60631-64	1 500,00		
fres administratives crèche	6064-64	200,00		
Petit équipement crèche	60632-64	3 700,00		
Autres impôts crèche (déchets)	637-64	2 000,00		
Rémunération principales			64111-64	7 400,00
Entretien matériel E.Vert	61558-823	1 100,00		
Entretien matériel voirie			61558-822	1 100,00
Catalogue et imprimés AGE	6236-020	500,00		
Catalogue et imprimés			6236-523	500,00
		72 000,00		72 000,00

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Avance refertion vestiaires foot (041)	2313-01	20 000,00		
Travaux église en cours 2004 (Chap 041)	2313-01	458 000,00		
Aquisition abris bus (Chap 041)	2318-01	3 200,00		
change et acquisition de terrains (Chap 041)	2112-01	1 300,00		
Avance refertion vestiaires foot (041)			238-01	20 000,00
Opération d'ordre travaux église 2004 (chap 041)			238-01	274 800,00
change et acquisition de terrains (Chap 041)			1328-01	1 300,00
Aquisition abris bus (Chap 041)			1325-01	3 200,00
Opération d'ordre de l'état (chap 041)			1321-01	183 200,00
		482 500,00		482 500,00

INVESTISSEMENT	DIMINUTION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Hugo soie	2313-020-465	30 000,00		
Equipements de loisirs	2128-414-358	12 000,00		
Eclairage public	21534-814-362	13 000,00		
Matériel divers mairie	2188-020-243	5 000,00		
Fenêtres	2313-020-430	2 300,00		
Mur de la Marine	2313-020-477	3 700,00		
Emprunt			1641	66 000,00
TOTAL		66 000,00		66 000,00

INVESTISSEMENT	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Travaux en régie terrain (Chap 041)	2312-01	15 000,00		
Travaux en régie voirie (Chap 041)	2315-01	30 700,00		
Travaux en régie bâtiments (Chap 041)			2313-01	45 700,00
TOTAL		45 700,00		45 700,00

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Remboursement caution (locataires partis)	165-01	1 300,00		
Abribus	20415-020-488	1 600,00		
Acquisition d'extincteurs	21568-02-420	500,00		
Acquisition terrain	2112-822-191	43 000,00		
Sonorisation salle du conseil	2135-020-332	10 500,00		
Acquisition bâtiment urbain	2138-824-220	16 000,00		
Mobilier jardin d'enfants	2184-64-475	1 800,00		
Matériel divers	2188-020-332	1 700,00		
Arrosage automatique	2188-823-453	1 098,00		
Matériel PIJ	2188-422-464	1,00		
Travaux mises aux normes sécurité	2313-020-333	5 000,00		
Rue Désimiane	2313-020-419	100,00		
Clôtures	2313-020-427	3 900,00		
Accessibilité handicapés	2313-020-470	12 000,00		
Travaux jardin d'enfants	2313-64-475	3 000,00		
Etudes voirie accessibilité handicapés	2315-020-470	16 500,00		
Réhabilitation 3 bâtiments	2313-020-489	57 000,00		
Abribus	2318-822-488	1,00		
Avance fonds s/ opérations toitures	238-020-457	20 000,00		
Emprunt	1641-01	5 500,00		
Logiciels			205-020-243	6 500,00
Téléphonie			2183-020-437	2 400,00
Matériel divers mairie			2188-020-243	5 000,00
Matériel divers bâtiment			2188-020-332	5 000,00
Matériel sportif			2188-411-357	7 500,00
Matériel jardin d'enfants			2188-64-475	4 000,00
Drainage cimetière			2312-026-446	1 900,00
Opération wimifi			2188-020-486	12 500,00
Travaux église			2313-33-275	3 400,00
Travaux CTM			2313-020-319	2 800,00
Travaux bâtiments divers			2313-020-332	15 000,00
Travaux mises aux normes électriques			2313-020-335	40 000,00
Travaux au Prieuré			2313-313-449	5 800,00
Démolition de bâtiment			2313-020-454	13 500,00
Toitures			2313-020-457	24 700,00
Hugo soie			2313-020-465	2 700,00
Alarme			2313-322-478	3 600,00
Démolitions de bâtiments			2313-020-483	38 500,00
Patrimoine			2313-33-479	5 700,00
		200 500,00		200 500,00

INVESTISSEMENT	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	RECETTES		RECETTES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Crue 2008	1318-487	15 000,00		
Crue 2008	1328-487	9 200,00		
Crue 2008 remb assurance au 775			Chap 024	24 200,00
Emprunt	1641	10 000,00		
Cession du camion			Chap 024	10 000,00
		34 200,00		34 200,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Chavagneux les Côtes	2318-57	1 800,00		
Collecteurs bords de Loire			2318-65	1 000,00
Etude télégestion relevage les Echauds			2318-76	800,00
TOTAL		1 800,00		1 800,00

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Autre immo. corporelles en cours(chap 041)	2318	30 700,00		
avances versées/BC d'immo. incorpo.(chap 041)			237	30 700,00
TOTAL		30 700,00		30 700,00

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
ICNE	66112	18 700,00		
Honoraires			6226	500,00
Annonces			6231	900,00
Services bancaires			627	100,00
Intérêts emprunts			66111	16 500,00
Dotation aux amortissements			6811	700,00
TOTAL		18 700,00		18 700,00

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
Poste de chloration	2315-71	4 500,00		
Anti intrusion	2315-78	1 000,00		
Périmètre protection la Merlée			2315-91	5 500,00
TOTAL		5 500,00		5 500,00

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	DEPENSES		DEPENSES	
Intitulé de l'article	Art. S/F	Somme	Art. S/F	Somme
ICNE	66112	8 000,00		
Achat d'eau			605	8 000,00
TOTAL		8 000,00		8 000,00

2) Redevance communale de l'assainissement et de l'eau – Modification des tarifs

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs de la redevance communale pour les services publics de l'eau et de l'assainissement, qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2010, tels qu'ils suivent :

- service public de l'eau :
 - part fixe : 3.60 € HT
 - part variable : 0.38826 € le mètre cube HT
- service public de l'assainissement :
 - part fixe : 3.60 € HT
 - part variable : 0.4977 € le mètre cube HT

3) Assurances de la Commune – Approbation des avenants n° 1 aux lots n° 1, 2, 3, 5, 6 et 7

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les avenants prolongeant les garanties des assurances de la Commune, lots n° 1, 2, 3, 5, 6 et 7, jusqu'au 30 juin 2010.

Elle autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

4) Approbation de tarifs de divers services

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les tarifs de divers services qui viennent de lui être présentés, à compter du 1^{er} janvier 2009, tels qu'ils suivent :

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS INCHANGES
-------------	--------	------------------

Photocopie noir et blanc papier blanc		
	A4 recto	0.05 €
	A3 recto	0.12 €
	A4 recto/verso	0.11 €
	A3 recto/verso	0.14 €

Photocopie noir et blanc papier couleur		
	A4 recto	0.12 €
	A3 recto	0.17 €
	A4 recto/verso	0.14 €
	A3 recto/verso	0.18 €

Photocopie noir et blanc papier blanc + de 80 g		
	A4 recto	0.18 €
	A4 recto/verso	0.21 €

Photocopie noir et blanc papier couleur + de 80 g		
	A4 recto	0.19 €
	A4 recto/verso	0.24 €

Photocopie imprimante couleur papier blanc (forfait)		
	A4 page	0.40 €
	A4 motif	0.15 €
	A4 page R/V	0.60 €
	A4 motif R/V	0.28 €

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS INCHANGES
-------------	--------	------------------

Photocopie imprimante couleur papier blanc + de 80 gr (forfait)		
	A4 page	0.52 €
	A4 motif	0.27 €
	A4 page R/V	0.72 €
	A4 motif R/V	0.40 €

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS INCHANGES
-------------	--------	------------------

Photocopie papier fourni		
	A4	Une déduction de 0.01 € sera appliquée sur les tarifs précités
	A3	Une déduction de 0.02 € sera appliquée sur les tarifs précités

Plastifieuse		
	A4	0.30 €
	A3	0.50 €

Tirage d'étiquette		
	A4 (la page)	0.41 €

Reliure dossier (forfait)		
	Petite reliure	0.60 €
	Grosse reliure	1.60 €

NOUVELLES PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS PROPOSES
-----------------------	--------	-----------------

Photocopie impression couleur papier couleur (forfait)		
	A4 page	0.45 €
	A4 motif	0.20 €
	A4 page R/V	0.65 €
	A4 motif R/V	0.33 €

Photocopie impression couleur papier couleur + de 80 gr (forfait)		
	A4 page	0.62 €
	A4 motif	0.37 €
	A4 page R/V	0.82 €
	A4 motif R/V	0.50 €

Papier blanc vierge		
	A4 (la feuille)	0.02 €
	A3 (la feuille)	0.04 €

Papier couleur vierge		
	A4 (la feuille)	0.03 €
	A3 (la feuille)	0.05 €

NOUVELLES PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS PROPOSES
Papier blanc vierge + de 80 gr		
	A4 (la feuille)	0.04 €
Papier couleur vierge + de 80 gr		
	A4 (la feuille)	0.08 €

Mise à disposition de modules de chapiteaux de 5mx6m

Nombre de modules avec côtés	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	Associations de la Commune	Association hors Commune	Associations de la Commune	Association hors Commune
1	75 €	90 €	40 €	90 €
2	110 €	160 €	70 €	160 €
3	140 €	230 €	100 €	230 €
4	160 €	280 €	120 €	280 €

5) Avenant n° 1 au marché de fournitures de denrées alimentaires, lot n° 2

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 au marché de denrées alimentaires lots n° 2 prenant en compte le transfert de ce marché à la boulangerie REQUET, à compter du 1^{er} octobre 2009.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

6) Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'ULRR

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'accorder une subvention de 5 000 € à l'ULRR maison mère.

VII- URBANISME

1) Acquisition des parcelles situées aux lieux-dits « Les Maraîchers » et « Vieux Saint-Just » constituant une partie de l'ancienne emprise abandonnée de la RD 8 et appartenant au Conseil Général de la Loire

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles de terrain énumérées ci-dessous, situées aux lieux-dits « Les Maraîchers » et « Vieux Saint-Just » et appartenant au Conseil Général de la Loire.

Il s'agit des parcelles cadastrées sections :

- 250 AL sous les n° 48, 63, 66, 73, 177, 178, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 198 et 200, d'une superficie totale de 13 647 m²,
- AO sous les n° 52, 53, 59, 102, 105, 106, 109, 110, 114, 116, 118, 119, d'une superficie totale de 8 585 m².

Elle approuve le prix d'acquisition fixé à 0.90 € le m², soit pour 22 232 m², une somme totale de 20 008.80 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente telle qu'elle vient d'être présentée, ainsi l'acte authentique à venir et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

2) Acquisition du tènement immobilier situé au lieudit Montfermier et appartenant aux consorts NOIRIE / DE ARAUJO

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section BH n° 209, située au lieudit « Montfermier » et appartenant aux consorts NOIRIE / DE ARAUJO.

Elle approuve le prix d'acquisition fixé à 1 300 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente telle qu'elle vient d'être présentée, ainsi l'acte authentique à venir et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

3) Aménagement du carrefour rue Joannès Beaulieu – Approbation de la convention opérationnelle à conclure avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la convention opérationnelle à conclure avec l'EPORA et la Communauté d'Agglomération Loire Forez, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VIII- TRAVAUX

1) Attribution du marché à bons de commande voirie

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer le marché à bons de commande voirie à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, Etablissement APPIA LOIRE/AUVERGNE.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fin de séance à 20H30



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 janvier 2010 à 19h15.